

## Un sorcier originaire de Contamine

C'est en juillet 1677 que la rumeur parvint aux oreilles de Maître Donier, châtelain du mandement de Mornex : dans sa circonscription administrative sévissaient des sorciers. Il faut se replacer dans l'esprit de l'époque pour comprendre la stupéfaction de ce fonctionnaire de Son Altesse Royale le Duc de Savoie, Victor-Amédée II : on voyait le diable un peu partout et les sorciers étaient ses intermédiaires avec les hommes.

Qui sont ces sorciers, ces sectateurs du démon qui viennent ainsi jeter le trouble dans la paisible paroisse de Reignier ? Des étrangers originaires de Contamine, Claude Vial, dit Guèdé, et ses filles. Claude, fils de feu Claude-François Vial dit Guèdé et de Jeanne Gay, est né à Contamine au hameau de Villy, le 23 juin 1630. Il s'est marié vers 1660 avec Françoise Plaut. Environ deux ans après, comme beaucoup de savoyards à cette époque, le couple émigre en Franche-Comté. On sait qu'ils ont habité le village de **Blam**, qui est vraisemblablement Blans-les-Usiers ou Byan-sur-Doubs dans l'actuel département du Doubs. Là vers 1663, leur naît une fille, Jeanne. Le couple a eu deux autres filles, sans doute plus jeunes, Pernette et Alexandre (ou Alexandrine), nées elles aussi en Franche-Comté. On sait qu'ils ont aussi deux fils, Alexandre et un autre dont on ignore le nom. Leur âge et le lieu de leur naissance sont inconnus mais ils sont vraisemblablement plus jeunes que les filles.

Claude Vial, sa femme et ses enfants rentrent de Franche-Comté vers 1670 et s'installent à Reignier. Devenu veuf le 3<sup>e</sup> octobre 1672, Claude Vial se remarie très vite avec la Péronne Desservettaz (ou Desservette), veuve de Claude-François Monréard, qui décède à son tour le 14 janvier 1675. Il convole une dernière fois, très peu de temps après, avec la Perrine Constantin, dit Bois, veuve de Claude Gex (ou Jay), encore vivante au moment où commence notre histoire.

A Reignier, notre homme habite le village de Bersat situé tout près du château Magny, au sud-est de la paroisse. Il exerce la profession de boucher, c'est à dire qu'il achète des bêtes sur les marchés et les débite. L'homme ne semble pas très estimé dans le pays : il est violent, peut-être buveur, et l'on dit qu'il a des **pouvoirs**. Jeanne Vial raconte à qui veut l'entendre que son père peut faire tomber la grêle à volonté. Deux ans auparavant, près des marais de Bersat, il aurait frappé l'eau d'une fontaine avec trois baguettes de coudre, **en blasphémant le saint nom de Dieu et de la Vierge** ; la grêle serait alors tombée sur le village, endommageant les arbres.

On dit également que Claude Vial peut faire épouser à une femme un homme pour lequel elle n'a aucune **inclination**. Ainsi il aurait réussi à marier Pierre Viollet et la Perrine-Françoise Jégu. Jean-Louis Monréard, du Pont Neuf, 13 ans, raconte que la Perrine Desservettaz, sa feuée mère, s'est remariée avec Claude Vial parce que celui-ci a fait **sept charmes pour l'avoir pour femme**. Il les aurait brûlés après être parvenu à ses fins. Sébastien Brazier de Reignier, âgé de 30 ans, ajoute même que Claude Vial s'était adressé à lui et à son frère, François Brazier, pour leur demander un pigeon dont **il voulait faire un charme pour baille de l'amour à la dite Desservette pour l'avoir pour femme, attendant qu'il ne pouvait l'avoir autrement et que, moyennant le dit pigeon, il se faisait fort de l'avoir en mariage**. Sébastien Brazier a également entendu dire **en ce temps-là à Jean Noir que le dit Vial s'était jaqueté que ceux du Pont Neuf le contrariaient d'avoir pour femme la susnommée Desservette, mais qu'ils s'en repentiraient, qu'il les ferait tous périr et qu'il savait le moyen pour le faire**. On raconte aussi qu'il aurait dit en jaquetant **que, s'il voulait une Marquise, il l'aurait et quelle autre fille que ce fût, de quelle condition qu'elle puisse être**.

La Françoise Pollien, veuve de Claude Brazier, 60 ans, elle aussi, en sait des choses sur Claude Vial. Début juillet 1677 s'étant levée de bon matin pour mener paître ses pourceaux, elle a rencontré Claude Vial qui passait par là. Un de ses pourceaux s'est alors mis dans une rage **véhémente**. **Il grimpait les murailles et faisait des sauts si étranges qu'il [lui] faisait peur**. Prise d'une **grande frayeur [et] émue de colère**, elle s'est écriée : **s'il y avait des sorciers par ici, je croirais qu'ils auraient ensorcelés mon pourceau**. Elle a même ajouté : **si je savais qu'il y en eût, je me devrais à les faire brûler**. Personne ne lui répondant, elle s'en retourna à la maison dans laquelle le dit pourceau continuait sa même rage et les **mêmes sauts de çà de là en grimpant par les murailles, ce qu'il continua environ encore une heure**. Ceci lui fit croire que c'était Vial qui l'avait ensorcelée car le bruit courait dans le lieu **circumvoisin** que cet homme, avec sa parenté, était **réputé sorcier, sans pourtant qu'elle sache d'assurance que cela soit vrai et ce n'est par ouï dire**.

D'après Claude Brazier déjà cité, au marché de la Roche, dans le courant de juin 1677, Claude Vial aurait marchandé une vache appartenant à Gaspard Benod de Reignier. Ce dernier refusant de la céder pour le prix offert, Claude Vial aurait dit **va, amène la où tu voudras, tu n'en auras jamais ce que je t'en baille**. Benod voulut partir mais ne put **emmener la dite vache laquelle ne voulant aller ni à droite ni à gauche, en telle sorte qu'il fut contraint de la bailler au dit Vial pour le prix qu'il voulut**.

De tels ragots n'auraient peut-être pas inquiété Maître Donier, qui en avait sans doute entendus bien d'autres mais il y avait surtout les propos de Jeanne Vial, fille de Claude. A l'époque, Claude Vial ne semble pas beaucoup se préoccuper de sa progéniture et il apparaît que cette gamine d'environ quinze ans, est plutôt livrée à elle-même. A l'automne 1666, elle parcourt la campagne en demandant l'aumône. Elle est alors prise en pitié par Jeanne-Françoise Debornand, épouse de Noble d'Usillon, du village de Méran, paroisse de Reignier, qui lui propose de garder ses bêtes moyennant récompense et gîte pour l'hiver. Pendant son séjour chez les d'Usillon, la Jeanne Vial se met à tenir des propos pour le moins insolites. Elle raconte qu'en revenant de Franche-Comté, alors qu'elle était âgée de sept ans, son père la contraignit à **force coups et mauvais traitements** à le suivre par deux fois à la **synagogue**, autrement dit à la réunion des sorciers, au **sabbat**. Elle y fut accueillie par le Diable en personne qui était **vêtu de noir, [...] avait la forme d'un bouc avec des cornes de cerf sur la tête et une queue pendante à terre**. Il faisait danser des demoiselles tandis que d'autres **chantaient, jouaient du violon**, du tambour, imitaient le corbeau ou la chouette. Les participants **y faisaient bonne chère** mais Jeanne n'y mangeait pas des **viandes qui n'étaient présentées qu'aux plus grands qu'elle**. Dans des **tasses d'or et d'argent, ils buvaient d'un certain vin que le Diable tirait d'un chêne**. A la sortie de la synagogue, le Diable désignait tous ses fidèles par leur nom et les **faisait tous passer par dessous sa queue les uns après les autres. Les fidèles étaient vêtus d'habits noirs prêtés par le Diable** et qui étaient rendus lorsqu'ils partaient.

Jeanne n'est pas avare de détails lorsqu'elle se confie aux d'Usillon. Ainsi, dit-elle lorsqu'il l'emmena pour la première